

## RECOMMANDATIONS ET AXES STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Recommandations	Stratégies	Acteurs responsables
<p><b>Régime d'assurance maladie volontaire à travers les mutuelles de santé</b></p> <p>Étendre la couverture du risque maladie aux secteurs ruraux et informels à travers les mutuelles de santé conformément aux indicateurs de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (27% en 2013 ; 46% en 2014 ; 50% en 2015 ; 60% en 2016 et 65% en 2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place d'une mutuelle de santé au moins dans chaque collectivité locale</li> <li>- Appui à la mise en place de mutuelles de santé au sein des groupes organisés (acteurs culturels, les écuries de lutte, groupement de promotion féminine, institutions de micro finance).</li> <li>- Allocation d'une subvention générale à hauteur de 50% de la cotisation aux mutuelles de santé dans les 14 départements pilotes du DECAM pour élargir le paquet de prestations offert.</li> <li>- Allocation d'une subvention ciblée pour la prise en charge médicale des indigents à travers les mutuelles de santé dans le cadre de l'extension du fonds d'équité au niveau national.</li> <li>- Inscription d'un fonds d'appui aux mutuelles de santé dans les budgets des collectivités locales.</li> <li>- Appui à la mise en place d'unions régionales, départementales et locales des mutuelles de santé</li> <li>- Appui à la mise en place la fédération nationale des mutuelles de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales</li> <li>- Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale</li> <li>- Les institutions mutualistes</li> <li>- Les ONG</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>
<p><b>Mettre en place des cadres d'appui financiers et réglementaires pour la promotion des mutuelles sociales conformément au Règlement communautaire de l'UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature et application des décrets portant organisation et fonctionnement du Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales et de l'Office National de la Mutualité Sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la République</li> <li>- Primature</li> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- PTF</li> <li>- Commission UEMOA</li> </ul>

## Régime d'assistance médicale

<p style="text-align: center;"><b>Renforcer et rationaliser les initiatives de gratuité existantes (Plan Sésame, accouchement, césariennes)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des fonds alloués aux politiques de gratuité (plan Sésame, accouchements et césariennes).</li> <li>- Renforcement du système de gestion des politiques de gratuité.</li> <li>- Remboursement de la dette du Plan Sésame</li> <li>- Modification du décret 72-215 du 07 mars 1972 pour permettre aux retraités du FNR d'avoir une imputation budgétaire au 5/5.</li> <li>- Augmentation des fonds de prise en charge médicale des retraités de l'IPRES.</li> <li>- Intégration des médicaments spécifiques aux personnes âgées dans la liste nationale des médicaments essentiels.</li> <li>- Extension de la gratuité de la césarienne et des accouchements à toutes les régions du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Etendre les initiatives de gratuité aux enfants de 0 à 5 ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité du paquet de service défini dans les structures de santé publiques.</li> <li>- Identification de la cible à partir de l'état civil.</li> <li>- Incitation de la caisse de sécurité sociale à contribuer au financement de cette initiative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- PTF</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Regrouper toutes les initiatives de gratuité dans un Fonds unique</b></p>	<p style="text-align: center;">Signature et application du décret portant organisation et fonctionnement du Fonds National de Solidarité Santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la République</li> <li>- Primature</li> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales</li> </ul>

### Régime d'assurance maladie obligatoire

<p>Mettre en œuvre la réforme sur les IPM à travers l'application du décret 2012-832 du 07 août 2012.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du fonds de garantie et de solidarité des IPM.</li> <li>- Création d'une seule IPM inter entreprises pour les travailleurs non permanents. (journaliers, saisonniers).</li> <li>- Mise en place de l'ICAMO (Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>
<p>Renforcer la prise en charge médicale des agents de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge des médicaments à hauteur de 50% par l'Etat.</li> <li>- Création de centres médico-sociaux des fonctionnaires dans toutes les régions.</li> <li>- Prise en charge totale des fonctionnaires retraités par l'imputation budgétaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> </ul>

### Mesures d'accompagnement du développement de la CMU

<p>Garantir une offre permanente de soins de santé de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des ressources humaines,</li> <li>- Renforcement des infrastructures, des équipements,</li> <li>- Disponibilité des médicaments</li> <li>- Mise en place d'une politique de tarification harmonisée adapté à la CMU</li> <li>- Développement d'un partenariat public privé pour rendre accessibles l'offre de soins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales</li> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> <li>- Cabinets privés</li> </ul>
<p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de ciblage des indigents et groupes vulnérables éligibles à la CMU</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'Etat civil pour les enfants de 0-5ans</li> <li>- Harmonisation des outils de ciblage</li> <li>- Création de carte d'accès aux prestations de soins de santé pour les bénéficiaires du plan Sésame.</li> <li>- Carnet de santé pour les femmes enceintes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'intérieur</li> <li>- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales</li> <li>- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin</li> <li>- PTF et ONG</li> </ul>

<p><b>Mettre en place un cadre de synergie entre les bourses de sécurité familiales et autres système de cash de transfert et la CMU</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention par le fond d'équité de l'adhésion des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale aux mutuelles de santé.</li> <li>- Affectation d'une partie des transferts monétaires pour l'adhésion des bénéficiaires aux mutuelles de santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin</li> <li>- Délégation générale à la protection sociale et la solidarité nationale</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> <li>- ONG</li> </ul>
<p><b>Renforcer la communication sur la CMU</b></p>	<p>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la CMU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des Organisations Professionnelles et des relations avec les Institutions</li> <li>- Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique</li> <li>- Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>
<p><b>Mettre en place un comité de pilotage multisectoriel de la CMU</b></p>	<p>Signature d'un acte mettant en place le comité de pilotage proposé à cet effet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Primature et ministères concernés</li> <li>- Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale</li> <li>- PTF</li> </ul>
<p><b>Développer des stratégies de protection sociale transformatrice pour l'autonomisation des groupes vulnérables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation de crédits à ces groupes cibles pour le développement d'activités génératrices de revenus.</li> <li>- Développement de stratégies de couplage micro finance/micro assurance pour leur permettre à terme d'assurer leur cotisation aux mutuelles de santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la santé et de l'Action Sociale</li> <li>- Ministère de la Famille, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Les institutions de micro-finances</li> <li>- Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>
<p><b>Développer des stratégies de financement innovant de la CMU</b></p>	<p>Taxation sur le tabac, l'alcool et les produits de luxe pour financer la CMU Allocation d'une partie de la TVA au financement de la CMU Contribution du secteur privé au financement de la CMU</p>	<p>Ministère de l'Economie et des Finances</p>

## VII-Recommandations :

Recommandations	Stratégies de mise en œuvre des recommandations	Acteurs responsables
<b>Régime d'assurance maladie obligatoire</b>		
Mettre en œuvre le décret 2012-832 du 07 août 2012.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la mise en place du fonds de garantie et de solidarité des IPM</li> <li>-la création d'une seule IPM inter entreprises pour les travailleurs non permanents (journaliers, saisonniers)</li> <li>-la mise en place de l'ICAMO (Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ministère du travail</li> <li>-Partenaires sociaux</li> <li>-Ministère de la santé et de l'Action Sociale</li> <li>-Ministère de l'Economie et des Finances</li> </ul>
<b>Régime d'assurance maladie volontaire</b>		
<p>Développer l'assurance maladie universelle à travers les mutuelles de santé</p> <p><i>9 en 2016</i> <i>606 657 007</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Appuyer la mise en place des mutuelles de santé dans chaque collectivité locale</li> <li>-Professionnaliser la gestion des mutuelles de santé</li> <li>-Inscrire un fonds d'appui aux mutuelles de santé dans la nomenclature budgétaire des collectivités locales</li> <li>-Promouvoir les mutuelles de santé</li> <li>-Prendre des mesures permettant aux collectivités de renforcer et d'orienter la ligne de secours aux indigents à la prise en charge médicale de cette cible à travers les mutuelles de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</li> <li>-Ministère de la famille</li> <li>- Le Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales</li> <li>- Les associations des trois (03) ordres de collectivités locales</li> </ul>
<p>Etendre la couverture du risque maladie à 27% en 2013 ; 46% en 2014 ; 50% en 2015 à travers les mutuelles de santé conformément à la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social</p> <p><i>Debut au 1er</i> <i>per Decret N° 2012-832</i> <i>de Conversion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accorder des subventions générales à hauteur de 50% de la cotisation aux mutuelles de santé dans les 14 départements de démonstration du DECAM pour élargir le paquet de soins qu'elles offrent.</li> <li>-Accorder des subventions ciblées pour la prise en charge des indigents dans le cadre de l'extension du fonds d'équité au niveau national</li> <li>Elaborer une stratégie nationale de ciblage des indigents et groupes vulnérables</li> <li>-Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la CMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la santé et de l'Action Sociale</li> <li>Ministère de la Famille</li> <li>Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales</li> <li>Ministère de la communication</li> </ul>

Mettre les mutuelles de santé en réseau	-Mettre en place et appuyer les unions régionales et départementales des mutuelles de santé -Mettre en place la fédération nationale des mutuelles de santé conformément à la réglementation en vigueur	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
Mettre en place les deux organes prévus par le règlement UEMOA (Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales, Office National de la Mutualité Sociale pour renforcer le cadre réglementaire les régissant	-Signature et application des décrets -Mise en place des organes	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale <i>M. FPE.T.</i>
<b>Régime d'assistance médicale</b>		
Etendre les initiatives de gratuité aux enfants de 0 à 5 ans	- Rendre accessible le paquet de service défini dans les structures de santé publiques. - Identifier la cible à partir de l'état civil. - Procéder à un ciblage des enfants des familles démunies à partir de 2014 Inciter la caisse de sécurité sociale dans le financement de cette initiative	-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale -Ministère de la famille -Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales -Caisse de sécurité sociale
Accroître les ressources financières destinées aux initiatives de gratuité.	Augmenter les budgets alloués aux politiques de gratuité (plan Sésame, accouchements et césariennes).	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances
Solder la dette, relancer le plan Sesame dans l'ensemble des structures de santé et renforcer l'encadrement de sa gestion	Remboursement de la dette du plan Sésame	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale MEF
Développer des stratégies de protection sociale transformatrice qui permettront l'autonomisation des populations les plus démunies prises en charge dans le cadre du fonds d'équité (mesures d'accompagnement)	-Accorder des crédits à ces groupes cibles pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus -Développer des stratégies de couplage microfinance/microassurance pour leur permettre à terme d'assurer leur cotisation à des mutuelles de santé	Ministère de la santé et de l'Action Sociale Ministère de la Famille Ministère de l'Economie et des Finances

Regrouper toutes les initiatives de gratuité à travers dans un guichet unique	Mettre en place le Fonds National de Solidarité Santé qui jouera le rôle d'instrument de financement des mutuelles de santé et de fonds d'achat de service pour les initiatives de gratuité	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
Prendre des mesures permettant la rationalisation des fonds Sesame	Modifier le décret 72-215 du 07 mars 1972 pour permettre aux retraités du FNR d'avoir une imputation budgétaire au 5/5.	Ministère du travail Ministère de l'Economie et des finances
<b>Mesures d'accompagnement du développement de la CMU</b>		
Garantir une offre permanente de soins de santé de qualité	Renforcement des ressources humaines, Renforcement des infrastructures, des équipements, Tarification Disponibilité des médicaments l'accessibilité géographique Développer le partenariat public privé pour rendre accessibles l'offre de soins au niveau des structures sanitaires privées.	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère des Collectivités locales
Mettre en place un comité de pilotage multisectoriel de la CMU	Identifier les membres du comité Prendre un acte mettant en place ce comité Définir les missions du comité de pilotage Définir le rôle et responsabilités de chacun des acteurs	-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale -Acteurs concernés
Développer des stratégies de financement innovant de la CMU	-Prendre des mesures relatives au financement de la CMU par la taxation sur le tabac, l'alcool, les billets d'avions, les redevances téléphoniques, le carburant etc. -Développer le partenariat public-privé	-Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ; -Ministère du travail - ARTP - Ministère de l'Economie et des Finances -Ministère de l'industrie et de l'artisanat